



42-2025

DELIBERATION N°6
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 13/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-cinq le 13 mai, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 6/05/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Julien DELHEUR, Jean LESQUIR.

Absents excusés : Isabelle BRUNEL (pouvoir à Frédéric MILLET)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : convention tripartie de partenariat et d'objectifs lecture publique

M. le Maire : Fait part du courrier de Loire Forez Agglomération et du Département, dont l'objet est : convention tripartie de partenariat et d'objectifs lecture publique.

La convention relative au réseau Copernic qui nous lie à Loire Forez Agglomération (LFA) s'est terminée le 31 décembre 2024.

En vu d'une collaboration plus étroite et plus coordonnée, une convention tripartie liant le Département, LFA et notre commune permettra la conduite d'une politique de Lecture publique plus pertinente et une meilleure articulation des périmètres d'intervention des partenaires. La mutualisation, la complémentarité et la coopération constituent l'essence même de ce projet.

Cette nouvelle convention se substitue à la dernière convention d'objectifs et de partenariat signée avec le Département.

Présente la nouvelle convention intitulée : convention tripartie de partenariat et d'objectifs lecture publique (ci-jointe), et invite le conseil municipal à l'approuver et à l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide, à l'unanimité,**

13/05/2025

- . **D'approuver la nouvelle convention tripartie de partenariat et d'objectifs lecture publique** pour collaboration plus étroite et plus coordonnée,
- . **D'autoriser le maire à signer la convention précitée.**

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 15/05/2025

La secrétaire,
Marie-Claire JASSERAND



*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 15/05/2025*

13/05/2025